DELIBERATION N°2025-19 : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE SEY – INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE SUR OMBRIERES SUR LE PARKING VIELJEUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2122-1 du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques relatif à l'occupation du domaine public,

Vu l'article L 2122-1-4 du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques portant sur les manifestations d'intérêt spontané

Vu le projet d'installation d'une centrale solaire

Vu la délibération n°12024-28 du 28 mars 2024 par laquelle le conseil municipal a autorisé le maire à signer avec le SEY la convention d'occupation temporaire pour la construction d'une ombrière photovoltaïque à implanter sur les parcelles AC10 propriété de la Commune sur une surface totale d'environ 950 m²

Considérant la nécessité de modifier cette convention pour intégrer la prise en charge de l'élagage des arbres bordant le parking par le SEY et la modification du montant de la redevance qui en découle

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer avec le SEY la convention d'occupation temporaire pour la construction d'une ombrière photovoltaïque à implanter sur les parcelles AC10 propriété de la Commune sur une surface totale d'environ 950 m²

ACTE la prise en charge par le SEY des dépenses liées à l'élagage des arbres bordant le terrain et la fixation de la redevance annuelle versée à la ville à 1000€

DIT que cette convention se substitue à la précédente

Le Maire

Luc WATTELLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Trois Avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 20 mars 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, LEVEL
MM. AUGIER, SAZDOVITCH, PELLIGRI, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, FELGERES, ROUAIX, LE GRAND,
MM HUA, VERDYS, VINCENT, BRUN
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M SEBBAH donne pouvoir M Luc WATTELLE
M MEZURE donne pouvoir à M AUGIER
Mme GUENEGAN donne pouvoir à Mme JAQUEMET
Mme BUCHON SCHULTZ donne pouvoir à Mme LE GRAND

Absent(s) :
MM CUIGNET, CLERMONT, ALBERT, SUCHET,
Mme PIRES, HUSSON, BLIN, AOUN

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20250403-DEL2025_19-

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 04/04/2025 à 17:42